

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 36  
Votes exprimés : 36  
POUR : 36  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> juillet 2025  
Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –  
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -  
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique que la Commission des Maires s'est réunie le 10 juin 2025 pour étudier les demandes de fonds de concours déposées par les communes. Chaque Maire a été invité à présenter son dossier à la commission.

L'enveloppe budgétaire pour l'année 2025 s'élève à 75 000 €. Il convient de déduire le fonds de concours d'un montant de 22 573,50 € accordé en 2024 sur les crédits budgétaires 2025, à la commune de SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE pour la réhabilitation d'un logement communal. Les crédits disponibles s'élèvent donc à 52 426,50 €

La commission propose d'attribuer les fonds de concours suivants aux communes :

COMMUNES	OBJET	MONTANT HT TRAVAUX	PROPOSITION ATTRIBUTION MONTANT
ANNOUX	Rénovation énergétique d'un logement communal	61 590,00 €	6 159,00 €
BIERRY LES BELLES FONTAINES	Pose de radiateurs à la salle des fêtes	6 377,05 €	3 000,00 €
CHATEL GERARD	Réhabilitation des vestiaires du stade de football	99 152,48 €	11 848,00 €
COUTARNOUX	Travaux de rénovation d'un mur de soutènement de la rue de la Brèche	22 330,50 €	6 699,00 €
DISSANGIS	Travaux de modification du chauffage dans un logement communal	6 412,29 €	3 000,00 €
GRIMAUT	Réfection chapelle de Cours	94 564,52 €	9 456,00 €
MARMEAUX	Rénovation énergétique logement communal et secrétariat Mairie	238 076,01 €	39 727,00 €
SAINTE ANDRE EN TERRE PLAINE	Allées du cimetière	6 479,00 €	3 239,50 €
SAINTE COLOMBE	Création de caniveaux au hameau de La Cour	9 625,00 €	3 000,00 €
SAINTE VERTU	Aménagement d'un parc paysager place de l'Eglise	37 966,00 €	3 797,00 €
SANTIGNY	Réhabilitation d'un logement communal	148 223,05 €	14 822,30 €
SAUVIGNY LE BEUREAL	Réfection du lavoir	16 344,47 €	3 000,00 €
TALCY	Voirie communale (impasse de la Fontaine + Grande rue) et création d'un réseau d'eaux pluviales Grande rue	29 831,90 €	11 186,00 €
SOUS PISY	Réfection et isolation salle du conseil	9 963,82 €	3 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Les dossiers incomplets ont été reportés à 2026.

Pour les dossiers des communes de MARMEAUX et SANTIGNY, il est proposé de donner un accord de principe, ces communes étant dans l'attente d'accords de financement avant de lancer leur opération. Aussi, ils seront imputés sur les crédits 2026, ainsi que le fonds de concours de la commune de SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, qui a déjà un dossier accordé sur 2025.

Le montant total proposé de fonds de concours en 2025 s'élève à 64 145 € et se décompose comme suit au niveau des imputations budgétaires :

- Article 657341 – Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP 2 102,00 €
- Article 2041413 – Subventions versées aux communes 62 043,00 €

Une modification budgétaire est nécessaire pour l'attribution de ces montants et leur répartition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

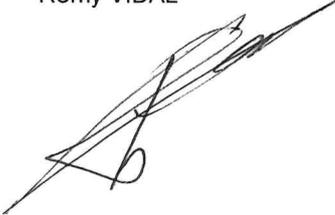
DECIDE d'attribuer les fonds de concours proposés ci-dessus aux communes, y compris pour l'accord de principe pour les communes de MARMEAUX, SANTIGNY et SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE sur 2026.

DIT que le versement du fonds de concours sera effectué après présentation d'un état justificatif des factures acquittées par la commune pour la réalisation de l'opération. Le montant attribué pourra être modifié afin de ne pas dépasser la part du financement assurée par la commune.

DIT que ces dépenses font l'objet d'une décision modificative au budget principal 2025 aux articles 657341 et 2041413.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS

